

## Projet pédagogique

### Accueil de loisirs enfance 3/11 ans

Aboutissement d'une réflexion collective, ce projet définit les objectifs opérationnels de l'accueil de loisirs et les moyens mobilisés pour les atteindre, afin de donner un sens éducatif aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il sert de référence pour évaluer nos interventions et questionner nos pratiques. C'est également un « contrat de confiance » entre l'équipe et les parents.

#### Sommaire

1) Présentation		page 2
2) Finalités et priorités éducatives		page 3
3) Objectifs pédagogiques		
<b>3.1 Développer le bien-vivre ensemble et la confiance en soi</b>		
3.11 Donner à l'enfant la possibilité de grandir à son rythme dans un cadre sécurisé		
3.12 Développer le bien-vivre ensemble		page 4
3.13 Accueillir avec bienveillance		
<b>3.2 Mettre en œuvre le principe de coéducation</b>		page 5
3.21 Soutenir les familles dans leur rôle de parents		
3.22 Donner une place active aux parents		
3.23 Renforcer les coopérations entre les différents acteurs des temps de vie de l'enfant		page 6
<b>3.3 Contribuer à l'éducation de futurs citoyens, actifs et curieux</b>		
3.31 Favoriser l'autonomie et les prises d'initiative des enfants		
3.32 Susciter et prendre en compte l'expression et les choix des enfants		page 7
3.31 Favoriser les découvertes et sensibiliser à la préservation de l'environnement		
4) Mise en œuvre		page 8
<b>4.1 La vie quotidienne</b>		
<b>4.2 Les projets d'animation</b>		page 9
5) Moyens		
<b>5.1 Une équipe d'animation qualifiée et expérimentée.</b>		
<b>5.2 Des locaux et du mobilier adaptés à l'accueil des enfants de 3 à 12 ans</b>		page 10
6) Annexes		
Extraits du projet social 2019/2022 « un accueil de loisirs éducatif »		page 11
et « parentalité au quotidien »		page 12
Extrait de la fiche de poste coordinatrice du secteur enfance		page 13
Extrait de la fiche de poste animateur enfance		page 15

## 1) PRESENTATION

L'accueil de loisirs enfance, déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de l'Académie de Poitiers, est géré par le Centre Social et Culturel de Tasdon Bongraine Les-Minimes, situé 1 allée Marie-Claude Mémon 17000 La Rochelle.

Tel : 05 46 44 24 08 ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 18h30.

**Le Centre Social et Culturel est une association agréée éducation populaire, qui cherche à faire vivre au quotidien les valeurs de solidarité, dignité et démocratie.** Il est entre autres soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de La Rochelle, mais ce n'est pas un service municipal.

**Nous appliquons les principes de laïcité**, tels qu'ils sont définis dans « la charte de la laïcité à l'école ». L'équipe veille en particulier à :

- protéger les enfants de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leur propre choix ;
- garantir l'égalité entre les filles et les garçons ;
- mettre en œuvre une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

Au Centre Social et Culturel, nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'association. Le port de signes ou tenues pour manifester ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

En référence à ces valeurs, l'ensemble de l'équipe, avec le Conseil d'Administration, développe des services et des projets pour répondre au mieux aux demandes des habitants. **Chacun est invité à s'investir bénévolement dans l'association, en apportant ses idées et ses compétences.**

L'accueil de loisirs est ouvert en priorité aux familles rochelaises des quartiers de Tasdon, Bongraine et des Minimes, dans le respect des choix éducatifs des parents, si ceux-ci sont compatibles avec la vie en collectivité et les valeurs de l'association.

Le présent projet pédagogique est affiché dans les locaux et mis en ligne sur le site de l'association ([www.centre-social-tasdon-bongraine-lesminimes.fr](http://www.centre-social-tasdon-bongraine-lesminimes.fr)).

Les enfants sont accueillis au Centre Social et Culturel dans des locaux spécifiques. Les repas sont pris à la cantine de l'école Bongraine.

↳ Mercredis de 7h30 à 19h, à la journée avec ou sans repas, à la demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas.

↳ Vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et de la Toussaint de 8h à 18h30.

Fermeture aux vacances de Noël et les trois premières semaines d'août.

Des séjours, d'1 à 4 nuits, peuvent être organisés pendant les vacances scolaires.

↳ Accueil périscolaire (pour les enfants du groupe scolaire de Bongraine), avant et après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 7h30 à 8h45 puis de 16h45 à 19h.

Les périodes et horaires d'ouverture, présentés ci-dessus à titre indicatif, sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives de nos tutelles, des contraintes de la structure et des demandes des familles. Ils sont détaillés dans le règlement intérieur, actualisés à chaque rentrée scolaire, et remis aux familles lors de l'inscription.

## 2) FINALITE ET PRIORITES EDUCATIVES

Le projet pédagogique, précise les modalités de mise en œuvre du projet éducatif, issu du projet social 2019/2022. Les salariés du secteur enfance contribuent plus particulièrement la réalisation de deux objectifs, dans l'axe « famille, éducation et parentalité » : « Contribuer à l'épanouissement des enfants » et « Co-éduquer en impliquant les parents ». Ils sont principalement investis dans la réalisation de l'action « un accueil de loisirs éducatif » et « parentalité au quotidien » (*fiches en annexe page 11 et 12*).

L'équipe s'est donné 3 priorités :

### - Développer le bien-vivre ensemble et la confiance en soi

Nous souhaitons que le centre de loisirs soit un espace de vie collectif, sécurisant et bienveillant, qui favorise l'épanouissement des enfants. Nous voulons les aider à se construire et à grandir.

### - Mettre en œuvre le principe de coéducation

Nous cherchons à développer la cohérence et la complémentarité de nos interventions avec l'ensemble des acteurs éducatifs, car selon un proverbe africain « il faut tout un village pour élever un enfant ». Si les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, les autres intervenants ont aussi un rôle essentiel.

### - Contribuer à l'éducation de futurs citoyens, actifs et curieux.

Nous considérons l'enfant comme une personne à part entière, qui exprime ses envies et les partage avec les autres. Nous cherchons à nourrir et encourager sa curiosité et voulons lui donner de multiples possibilités de chercher, d'essayer, de pratiquer et de s'émerveiller. Nous voulons les aider à trouver leur place et agir au sein d'un collectif, de manière constructive et solidaire.

## 3) OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### 3.1 Développer le bien-vivre ensemble et la confiance en soi

3.11 Donner à l'enfant la possibilité de grandir à son rythme dans un cadre sécurisé

▫ Organiser l'accueil de manière à donner aux enfants des repères affectifs, temporels et spatiaux.

→ En nommant des animateurs repères qualifiés et expérimentés par tranche d'âge et par groupe afin de mettre en confiance les enfants dès leur arrivée.

→ En attribuant à chaque groupe une salle d'activité spécifique.

- Pitchounes 3-4 ans (petite et moyenne section)
- Petits 4<sup>1/2</sup> ans – 5 ans (moyenne et grande section)
- Benj/grands 6- 8 ans (CP au CE2)
- Juniors 9-11 ans (CM1 et CM2)

→ En structurant le déroulement de la journée (les mercredis et pendant les vacances scolaires)

- L'accueil du matin : activités libres en autonomie
- Les activités du matin : menées et encadrées
- Le repas à la cantine de l'école Bongraine
- Le repos : temps calme pour les plus grands ou sieste pour les plus petits et ceux qui le demandent.
- Les activités de l'après-midi : menées et encadrées
- Le goûter
- L'accueil du soir : activités libres en autonomie

→ En assurant un accueil périscolaire (avant et après l'école) adapté à l'intensité de la journée vécue par l'enfant.

- Le matin : activités calmes en autonomie avant de se rendre tranquillement à pied à l'école
- Le soir : retour à pied de l'école, goûter, puis activités libres ou encadrées, plus ou moins toniques (à l'intérieur ou à l'extérieur), avec la possibilité pour les enfants volontaires de faire leur travail scolaire dans un espace calme dédié

▫ Adopter une posture favorisant l'épanouissement de l'enfant au sein d'un collectif

- En respectant et prenant en compte la singularité de chacun.
- En étant attentif aux besoins de repos, de sommeil, de dépense physique des enfants.
- En étant vigilant, disponible et à l'écoute à tout moment.
- En appliquant et en expliquant aux enfants toutes les règles de sécurité et normes sanitaires en vigueur (comme le lavage régulier des mains par exemple).
- En veillant à faire de chaque moment de la vie quotidienne une activité éducative en soi.

### 3.12 Développer le bien-vivre ensemble

▫ Sensibiliser à la notion de respect

- En amenant les enfants à respecter les autres (enfants et adultes), le matériel, les locaux et leur environnement.
- En établissant et en discutant les règles de vie avec les enfants.
- En associant les enfants à différentes tâches de la vie quotidienne (nettoyage des tables à la cantine, rangement de l'activité, laisser les locaux propres en ramassant les papiers, ne pas laisser les manteaux par terre...)
- En mettant l'accent sur la politesse, la courtoisie, en parlant avec un langage correct.

▫ Favoriser le partage, la solidarité et l'entraide.

- En aidant chacun à trouver sa place dans le groupe.
- En encourageant les enfants à apporter leur soutien à ceux qui sont en difficulté (un grand avec un petit lors des sorties par exemple).
- En proposant des jeux d'équipe et de coopération.

### 3.13 Accueillir avec bienveillance

▫ Privilégier les échanges individuels avec les parents et les enfants.

- En accueillant de manière personnalisée chaque enfant, notamment en l'appelant par son prénom.
- En se mettant au niveau des enfants, pour jouer ou pour discuter, avec un vocabulaire adapté à leur âge.

▫ Accompagner les différents intervenants (professionnels, bénévoles, stagiaires)

- En les rencontrant, en amont de leur intervention, sur rendez-vous ou lors des réunions d'équipe.
- En leur présentant la structure (projet, équipe, fonctionnement, locaux...).
- En étant à l'écoute de leurs attentes, de leurs propositions, de leurs objectifs.
- En leur indiquant un interlocuteur principal (un référent du projet, un tuteur pour les stagiaires).
- En étant disponible pour répondre à leurs questions.
- En ayant régulièrement des échanges formels et informels (bilan hebdomadaire avec les stagiaires en particulier).

## **3.2 Mettre en œuvre le principe de coéducation**

### 3.21 Soutenir les familles dans leur rôle de parents

- Proposer un mode de garde adapté aux besoins des familles
  - En accueillant les enfants de manière échelonnée entre 7h30 et 19h en période scolaire, avant et après l'école, et le mercredi en journée ou demi-journée avec ou sans repas (pris à la cantine de l'école Bongraine).
  - En accueillant à la journée les enfants entre 8h et 18h30 pendant les vacances scolaires.
  - En donnant la possibilité aux enfants volontaires de réaliser une partie de leurs leçons lors de l'accueil périscolaire en fin de journée, qui doit être terminé à la maison (poésie, lecture), afin :
    - de soulager les parents qui sortent tard de leur travail tout en les gardant impliqués dans le suivi du parcours scolaire de leur enfant ;
    - d'éviter de potentielles tensions au sein des familles ;
    - de faciliter si nécessaire les relations entre les parents et l'école.
- Soutenir les parents dans leur rôle au quotidien auprès des enfants
  - En ayant une écoute non jugeante et empathique lors des accueils quotidiens.
  - En répondant aux éventuels questionnements éducatifs des parents, dans la limite de nos compétences.
  - En garantissant la confidentialité de ces échanges.
  - En orientant les parents vers des personnes compétentes selon les situations.

### 3.22 Donner une place active aux parents

- Informer les familles

Les mercredis et pendant les vacances scolaires :

  - En assurant un accueil convivial des familles le matin et le soir par la responsable ou son adjointe, autour d'un café au mois de juillet.
  - En présentant le matin aux parents le programme de la journée et en leur faisant le soir un retour positif sur ce que leur enfant a fait.
  - En affichant à l'entrée du centre de loisirs le thème de la période et à l'entrée de chaque salle le programme des activités de la journée.
  - En expliquant et en mettant à leur disposition le projet pédagogique.
  - En mettant en ligne ces informations (site internet et page Facebook) et en réalisant des mailings à chaque période.
  - En organisant des réunions d'information, afin de leur présenter le projet pédagogique et les modalités de fonctionnement de l'accueil.
- Solliciter les parents et les impliquer dans le fonctionnement du centre de loisirs
  - En étant attentif à leurs centres d'intérêt et en repérant leurs compétences.
  - En recueillant leurs attentes et en suscitant leurs propositions.
  - En les invitant aux expositions ou spectacles préparés par leurs enfants,
  - En les incitant à accompagner les sorties et à participer aux manifestations (carnaval, fête de quartier, caisse à savon...).
  - En co-animant des activités ou des ateliers pendant les accueils, ou ponctuellement en soirée et les samedis.
  - En les encourageant à s'investir dans le « comité de parents ».

▫ Animer un « comité de parents »

→ En organisant des réunions trimestrielles en soirée.

→ En favorisant lors de ces réunions les échanges entre parents, entre parents et membres de l'équipe d'animation.

→ En incitant les parents à s'approprier et améliorer le projet pédagogique et le fonctionnement de l'accueil de loisirs

→ En les encourageant à partager leurs idées, faire des propositions en vue de co-construire des projets d'activité.

### 3.23 Renforcer les coopérations entre les différents acteurs des temps de vie de l'enfant

▫ Entretenir et continuer à développer les liens avec les acteurs éducatifs gravitant autour de l'enfant

→ En collaborant avec la ville de La Rochelle

- Service éducation (contribution au Projet Educatif Local, au Projet Educatif De Territoire, au plan mercredi, à la labellisation « ville amie des enfants » - participation au carnaval – intervention des animateurs lors des pauses méridiennes dans les écoles du quartier) ;

- Service culturel (« P'(art)cours », visite de musées... ) ;

- Service des sports (mercredi sport au gymnase Fallorni, interventions ponctuelles d'un éducateur sportif).

→ En continuant de développer les liens avec les écoles du quartier

- Rencontre des enseignants en début d'année scolaire ;

- Contacts quotidiens le matin et le soir à l'école Bongraine ;

- Participation aux conseils d'école, à certains conseils de maîtres et certaines équipes éducatives.

→ En mutualisant des compétences et du matériel avec le collectif des centres de loisirs de l'agglomération

- Co-organisation de manifestations, d'animations inter-structures, d'une programmation annuelle de spectacles.

→ En échangeant régulièrement avec des travailleurs sociaux (Assistants Sociales, Puéricultrice de la Protection Maternelle Infantile...).

## **3.3 Contribuer à l'éducation de futurs citoyens, actifs et curieux.**

### 3.31 Favoriser l'autonomie et les prises d'initiative des enfants

▫ Encourager les enfants à expérimenter, en les guidant (en leur montrant, en leur expliquant), mais sans faire à leur place, ni les mettre en difficulté.

→ En leur donnant la possibilité d'exploiter leurs savoirs et savoir-faire, dans la vie quotidienne (s'habiller, se servir seul, ranger ...) ou lors des activités.

→ En créant les conditions pour qu'ils essaient et testent, à leur rythme et sans avoir peur de « se tromper ».

→ En valorisant leurs capacités et leurs compétences, en les félicitant pour leurs réalisations et réussites.

### 3.32 Susciter et prendre en compte l'expression et les choix des enfants

- Encourager l'expression des enfants
  - En donnant l'occasion aux enfants le matin lors de la présentation de la journée et/ou les après-midi d'exprimer et de partager leurs humeurs, leurs émotions.
  - En animant chaque jour et dans chaque groupe un temps formel pour faire connaissance avec les nouveaux, échanger sur les thèmes de leur choix, découvrir les activités de la journée ou rappeler les règles de vie.
  - En étant attentif aux préoccupations, aux souhaits et aux envies formulés par les enfants.
  - En sollicitant leurs avis et en les encourageant à faire des propositions, notamment en vue de prendre des décisions collectives.
- Donner la possibilité aux enfants de choisir
  - En laissant à différents moments des espaces de liberté sécurisés.
  - En préparant des activités variées, au moins deux par séance d'animation.
  - En proposant des alternatives (regarder, arbitrer, jouer seul près du groupe ...) si l'un des enfants ne souhaite pas participer ou préfère « ne rien faire ».

### 3.31 Favoriser les découvertes et sensibiliser à la préservation de l'environnement

- Eveiller la curiosité de l'enfant
  - En proposant des activités diversifiées (culturelles, artistiques, scientifiques, sportives...).
  - En menant des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation au développement durable, auprès des enfants et de leurs parents, au quotidien (eau, déchets, gaspillage alimentaire, énergie, transport...) et lors d'activités spécifiques.
  - En exploitant à cet effet la richesse de notre environnement naturel (marais et bord de mer en particulier) et en sollicitant les nombreuses compétences locales (établissements et intervenants spécialisés).
  - En organisant régulièrement des animations inter-structures et des événements (grands jeux, veillées, soirées en famille, spectacles présentés aux parents...).
  - En donnant envie aux enfants de participer à ces activités qui favorisent les découvertes (de soi, des autres, de leur environnement...).
  - En développant l'imaginaire (ambiance, histoire, conte...).
  - En organisant des séjours et nuitées pendant les vacances scolaires, l'occasion de découvrir un nouvel environnement et de nouvelles activités.

## **4) MISE EN OEUVRE**

### **4.1 La vie quotidienne**

Journée type (mercredi ou vacances scolaires)	
7h30 (8h) /9h30	Accueil échelonné des enfants et de leurs parents dans une salle réservée aux moins de 6 ans, l'autre aux plus grands, puis pointage du matin, présentation de la journée
9h45/10h	Début des activités ou départ pour les sorties
11h	Fin des activités pour les maternelles, 11h30 départ pour la cantine, 11h45 repas
11h30	Fin des activités pour les primaires, 11h45 départ pour la cantine, 12h repas
12h45/13h	Départ des maternelles de la cantine
13h	Départ des primaires de la cantine (sans oublier de prendre le goûter)
13h15	Sieste pour les pitchounes jusqu'à 15h30 maximum et les grands qui le désirent. Temps calme pour les primaires jusqu'à 14h, 14h30 pour les maternelles
14h	Pointage de l'après-midi et début des activités pour les primaires
15h30	Fin de la sieste des pitchounes, réveil échelonné, rhabillage, début activité sous forme d'ateliers tournants
16h30	Goûter
16h45	Retour au centre impératif (départ de certains enfants)
17h/18h30 (ou 19h)	Pointage du soir. Accueil échelonné des parents. Jeux encadrés ou libres

L'accueil du matin : Il permet de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs. L'animateur est disponible et à l'écoute des enfants et de leurs parents afin de réaliser un accueil échelonné individualisé. Son rôle consiste à discuter, jouer, lire une histoire, réunir plusieurs enfants autour d'une activité calme (jeu de société, d'imitation, dessin...).

Le mercredi et les vacances, les enfants sont rassemblés vers 9h30 pour échanger et présenter le programme de la journée. C'est un moment qui peut se clôturer par des petits chants ou histoires pour les plus petits.

Le rangement : Les enfants aident l'animateur à ranger la salle et le matériel à tout moment de la journée.

Le repas : Les mercredis et les vacances scolaires les enfants déjeunent avec les animateurs à la l'école Bongraine. Les trajets entre le Centre Social et Culturel et la cantine scolaire sont réalisés à pied, encadrés par les animateurs. Le repas, qui est d'abord un moment de détente, est aussi l'occasion de :

- Développer l'autonomie de l'enfant : se servir, éviter le gaspillage, débarrasser la table...
- Respecter les autres : maintenir un volume sonore correct, partager, permettre à chacun de manger à son rythme, respecter la spécificité de certains régimes alimentaires, le personnel de service...
- Sensibiliser à l'hygiène et à la santé : rappeler certaines règles (se laver les mains avant et après le repas, ne pas toucher la nourriture des autres, ne pas boire dans le verre de l'autre...) et donner des informations sur l'importance de bien se nourrir (manger équilibré, goûter un peu de tout...)



### La sieste / le repos (après le repas de retour au Centre):

Les enfants de 3 à 4 ans sont invités à faire la sieste, en s'allongeant sur des couchettes, dans une salle dédiée. Un animateur les accompagne, il raconte ou lit une histoire pour favoriser l'endormissement. Chacun s'endort et se réveille à son rythme.

Pour les plus grands, il s'agit d'un temps calme organisé par groupe. Différents espaces sont proposés dans chaque salle (lecture, jeux de société). Les enfants s'organisent librement, ils peuvent se reposer, se détendre, jouer tranquillement seul ou à plusieurs. L'animateur est alors garant de la sécurité, maintient le calme et gère les éventuels différents entre enfants.

### Le goûter :

C'est une pause dans l'après-midi qui réunit enfants et adultes. Le goûter est partagé à l'intérieur au centre de loisirs, dans la cour ou à l'extérieur du centre lors des sorties si les conditions météorologiques le permettent.

### L'accueil du soir :

Comme lors de l'accueil du matin, l'animateur est disponible et à l'écoute des enfants et de leurs parents. Des espaces de jeux libres sont organisés pour faciliter le départ échelonné des enfants. C'est un moment d'échanges avec les familles, l'occasion de leur faire un retour sur la journée et de leur transmettre des informations.

## **4.2 Les projets d'animation**

Ils sont travaillés en équipe, par période de vacances à vacances, selon un thème choisi ensemble, en veillant à :

- Donner du sens aux activités, en référence au présent projet pédagogique et en les articulant avec le thème de la période.
- Adapter les activités à l'âge et aux capacités des enfants.
- Être innovant et créatif, notamment en saisissant des opportunités offertes par notre environnement.
- Respecter l'échéancier.
- Détailler l'activité proposée et lui donner un titre attractif.

## **5 LES MOYENS**

### **5.1 Une équipe d'animation qualifiée et expérimentée.**

Elle est constituée :

- d'une responsable et d'une adjointe (titulaires du DUT<sup>1</sup> Carrières Sociales),
- pour les 3 à 5 ans, de 2 animateurs diplômés BAFA<sup>2</sup>, 1 stagiaire BAFA et 1 diplômé BPJEPS<sup>3</sup> loisirs pour tous.
- pour les 6 à 12 ans, de 2 animateurs diplômés BAFA et 1 Stagiaire BPJEPS APT (Activités physiques pour Tous, option animation sociale),
- d'animateurs saisonniers, titulaires du BAFA, l'été.

En plus, nous accueillons régulièrement des stagiaires BAFA ou de lycées professionnels.

Des parents, des bénévoles et diverses intervenants participent aussi régulièrement à la conduite de certaines activités.

---

<sup>1</sup> Diplôme Universitaire de Technologie

<sup>2</sup> Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

<sup>3</sup> Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

L'équipe d'animation élabore et met en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités. Chacun de ses membres est garant de la sécurité des enfants et applique strictement les règles et normes en vigueur établies par nos tutelles (notamment les protocoles sanitaires) ou propres au centre de loisirs et au Centre Social et Culturel. Un rappel des instructions départementales du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) est fait chaque année aux membres de l'équipe d'animation.

Chaque semaine une réunion d'1h30 est consacrée à :

- évaluer et adapter les activités aux besoins et envies des enfants,
- interroger et analyser nos pratiques,
- améliorer la cohérence et la dynamique de l'équipe.

Ces réunions visent l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

En complément, 1h30 hebdomadaire sert à élaborer et préparer les projets d'animations.

Le rôle du responsable est central, il est en quelque sorte le chef d'orchestre de l'accueil de loisirs.

Il est garant de son bon fonctionnement, dans les domaines pédagogiques, administratifs et matériels.

Il encadre et manage l'équipe d'animation. Il est en lien avec les familles et les partenaires.

*(Cf fiche de poste en annexe page 13).*

Le rôle de l'animateur consiste entre autres à s'assurer du bien-être des enfants, en cherchant à faire passer de bons moments et de bonnes vacances aux enfants qui lui sont confiés (sachant que ces derniers n'ont pas toujours choisi d'être présents). Il donne aussi une dimension éducative à toutes ses interventions, lors des activités comme dans la vie quotidienne.

Sa tenue doit être appropriée, c'est-à-dire sobre et pratique, adaptée à toutes les activités. Le téléphone portable personnel doit rester dans le bureau d'animation. C'est un moyen de communication et de prévention lors de sorties mais en aucun cas un objet de distraction pour l'animateur ou les enfants.

*(Cf fiche de poste en annexe page 15).*

## **5.2 Des locaux et du mobilier adaptés à l'accueil des enfants de 3 à 12 ans**

Le centre de loisirs comprend 4 salles d'activités, une salle de danse, un espace multimédia, des jeux extérieurs pour chaque tranche d'âge. Un city stade et une aire arborée jouxtent le Centre Social et Culturel. Chaque groupe d'enfants dispose de sa propre salle.

L'environnement proche offre en complément de nombreuses possibilités : aires de jeux extérieures, parcs, bord de mer, plage, marais, équipements sportifs et structures culturelles.

Le centre de loisirs est également doté de nombreux équipements, matériels et fournitures pour réaliser les activités, notamment un minibus. Il bénéficie de l'infrastructure du Centre Social et Culturel (accueil, buanderie mais aussi service Ressources Humaines, comptabilité...)

Les ressources financières de l'accueil de loisirs sont constituées des règlements des familles, des prestations de service de la CAF et d'une subvention municipale.

## ANNEXE 1 : Extrait du projet social 2019-2022

→ Contribuer à l'épanouissement des enfants de 0 à 11 ans (**se faire plaisir et découvrir**)

<b>Action 10</b>	<i>Un accueil de loisirs éducatif</i>
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Accueillir les enfants et les familles dans un cadre bienveillant.</li> <li>▫ Au quotidien, valoriser le chemin qui mène aux petites victoires.</li> <li>▫ Oser découvrir et expérimenter, en partageant de bons moments.</li> <li>▫ Accompagner chacun à trouver et prendre sa place (enfants, parents, animateurs).</li> <li>▫ Maintenir les liens entre les acteurs éducatifs intervenant sur les différents temps de vie de l'enfant.</li> </ul>
<b>Territoire et public ciblés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ En priorité, les enfants de 3 ans à 11 ans scolarisés dans les écoles du quartier.</li> </ul>
<b>Déroulement et méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Organisation d'un centre de loisirs et d'un accueil périscolaire respectant les cadres réglementaires (DDCS, PMI, droit du travail...), complémentaires à la mise en place de la réforme scolaire (retour à 4 jours).</li> <li>▫ Actualisation, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique avec des intentions éducatives clairement définies par l'équipe d'animation en y associant les familles.</li> <li>▫ Accueil des enfants par tranche d'âge, dans un cadre sécurisant par des animateurs référents en tenant compte du rythme de chacun le matin et le soir, en période scolaire, le mercredi à la journée ou à la demi-journée avec ou sans le repas, en journée complète pendant les vacances scolaires (sauf Noël et 3 semaine en Août).</li> <li>▫ Faire le lien avec les écoles en ayant des contacts au quotidien avec les personnels du groupe scolaire de Bongraine et en participant aux Conseils d'Ecole.</li> <li>▫ Collaborer avec le service municipal éducation, notamment pour organiser l'intervention des animateurs du Centre Social et Culturel lors de la pause méridienne.</li> <li>▫ Accueil périscolaire matin et soir, avec inscription annuelle mais sans réservation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Allers-retours entre l'école et le Centre à pied encadrés par les animateurs ;</li> <li>- Un temps de goûter et un lieu calme pour les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs ;</li> <li>- Des projets d'animation par période, des jeux libres ou organisés.</li> </ul> </li> <li>▫ Le mercredi sur réservation, un accueil à la journée ou demi-journée avec ou sans le repas               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des animations et projets riches et variés élaborés avec les enfants par période</li> </ul> </li> <li>▫ Le centre de loisirs pendant les vacances scolaires, sur réservation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités éducatives variées, avec des sorties, des échanges inter centres...</li> </ul> </li> </ul>
<b>Ressources internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Une équipe mixte d'animateurs permanents qualifiés, dynamique, complétée par des stagiaires, qui se réunit chaque semaine pour préparer les animations, faire les bilans et suivre la mise en œuvre du projet pédagogique.</li> <li>▫ Idées, propositions, compétences et disponibilités des parents.</li> <li>▫ Des bénévoles pour accompagner les sorties.</li> <li>▫ Des locaux et des espaces extérieurs adaptés, du matériel pédagogique et un mini bus.</li> </ul>
<b>Ressources externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Des partenaires de terrain (association EOLE, les Services municipaux des sports, culturel, et de l'éducation, les équipements culturels de la ville de La Rochelle, Collectif enfance des centres de loisirs de l'Agglomération rochelaise, le collectif spectacle, les centres sociaux, les associations : « lire et faire lire », « Fairouz », « AIR », le CNAR).</li> <li>▫ Les équipes enseignantes des 2 groupes scolaires du quartier, le collège.</li> <li>▫ Des partenaires institutionnels et financiers : DDCS, PMI, Ville de La Rochelle (mise à disposition et entretien des locaux, restauration scolaire, mise à disposition cour de l'école, subvention...), CAF (prestations de service).</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Valorisation, enrichissement et ouverture de l'enfant en mettant en œuvre le principe de coéducation.</li> <li>▫ Contribution à l'éducation de futurs citoyens, solidaires, actifs et curieux.</li> <li>▫ Satisfaction des besoins et attentes des familles</li> </ul>

→ Co-éduquer en impliquant les parents (**rassurer et valoriser**)

<b>Action 13</b>	<i>« Parentalité » au quotidien</i>
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Soutenir les familles dans leur rôle de parents, notamment en proposant des services adaptés à leurs besoins.</li> <li>▫ Accueillir les parents, avec leurs enfants, dans un climat bienveillant et non jugeant pour créer un lien de confiance (personnalisé et confidentiel).</li> <li>▫ Enrichir mutuellement nos pratiques et nos réflexions éducatives, en les impliquant dans le fonctionnement des structures et en menant ensemble des actions.</li> <li>▫ Renforcer les liens familiaux, en proposant aux parents de partager avec leurs enfants des activités et des sorties.</li> <li>▫ Accompagner des familles dans l'organisation de départs autonomes en vacances.</li> </ul>
<b>Territoire et public ciblés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Les familles adhérentes au Centre Social et Culturel.</li> </ul>
<b>Déroulement et méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Accueil professionnel assuré par des salariés à l'écoute, disponibles, dans une « juste proximité », notamment à l'occasion de « la pause-café » du centre de loisirs proposé pendant les vacances scolaires.</li> <li>▫ Développement des relations de confiance avec les parents en étant disponible et à l'écoute lors des accueils quotidiens, pour échanger des informations (sur leur enfant, le déroulement et bilan de la journée, les différents projets à venir...).</li> <li>▫ Information systématique des familles, en particulier lors de réunions spécifiques.</li> <li>▫ Incitation permanente des familles à participer, en fonction de leurs envies et de leurs compétences (en apportant leur aide, en donnant du matériel, en accompagnant des sorties, en partageant des idées, en organisant ou co-animant des activités).</li> <li>▫ Animation d'un « comité de parents », au sein du secteur petite enfance, force de propositions et initiateur d'activités, impliqué dans l'élaboration du projet du futur multi-accueil.</li> <li>▫ Création d'au moins un nouveau comité de parents « enfance ».</li> <li>▫ Animation d'un espace jeux, un samedi matin par mois, pour partager un moment privilégié en famille.</li> <li>▫ Organisation avec les familles d'ateliers « parents-enfants » ponctuels (Noël, Carnaval...) en privilégiant la qualité et la diversité des échanges entre les participants (parents-enfants / enfants-enfants / parents-parents / parents-professionnels).</li> <li>▫ Accompagnement individualisé de familles, qui ne partent pas en vacances, pour les aider à organiser leur séjour.</li> <li>▫ Réalisation d'une dizaine de sorties familiales chaque année, en semaine, le week-end ou en soirée, choisies et planifiées lors des réunions mensuelles « Qu'est-ce qu'on fait ? » pour favoriser les échanges intrafamiliaux et intergénérationnels.</li> </ul>
<b>Ressources internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Tous les salariés, plus particulièrement la « référente famille », les équipes petite enfance, enfance et jeunesse, les secrétaires d'accueil.</li> <li>▫ Les idées, les envies et les compétences des parents.</li> <li>▫ Des locaux équipés, adaptés et conviviaux et un minibus.</li> </ul>
<b>Ressources externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Partenaires financiers : CAF, ANCV, CCAS</li> <li>▫ Partenaires opérationnels : travailleurs sociaux qui assurent des permanences au sein du Centre Social et Culturel ; le collectif des référents familles animé par la fédération des Centres Sociaux.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Des liens parents-enfants renforcés, via la réalisation d'activités, de sorties ou de séjours de vacances.</li> <li>▫ Des parents confortés dans leur fonction d'éducateur par des échanges constructifs avec des pairs et des professionnels.</li> <li>▫ Des parents valorisés, rassurés sur leurs compétences et celles de leurs enfants.</li> <li>▫ Des familles partie-prenantes et investies dans le fonctionnement des structures.</li> </ul>

## ANNEXE 2 : Extrait de la FICHE DE POSTE COORDINATRICE DU SECTEUR ENFANCE

- Est responsable du bon fonctionnement du secteur enfance.
- Sous la responsabilité du directeur, gère les moyens à mettre en œuvre (humains, organisationnels, matériels, administratifs...) dans le respect des cadres réglementaires et budgétaires établis.
- Actualise, met en œuvre et évalue le projet éducatif et les projets pédagogiques du centre de loisirs, de l'accueil périscolaire et de l'accompagnement à la scolarité.
- Participe à l'accueil et à la prise en charge des enfants avant et après l'école (y compris lors des trajets), le mercredi et les vacances scolaires, en s'assurant de leur sécurité physique et affective.
- Elabore, prépare, anime et évalue les activités à destination des enfants de 2,5 ans à 11 ans.
- Assure le lien et le suivi avec les parents (supervise notamment les inscriptions) et les implique dans le fonctionnement du secteur et de l'association.
- S'implique dans le développement des partenariats, plus particulièrement avec les écoles du quartier.
- Contribue à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet Centre Social et Culturel.

### ACTIVITES PRINCIPALES :

#### Pilotage

- Elabore, actualise et évalue les projets éducatifs et pédagogiques du secteur enfance dans le cadre d'une démarche participative.
- Est garante de la mise en œuvre de ces projets.
- Favorise et s'investit dans la réalisation d'actions transversales internes au Centre Social et Culturel
- Développe et entretient les relations avec les acteurs locaux qui interviennent dans le champ de l'enfance (écoles, PMI et services sociaux, associations et structures partenaires, services municipaux...)
- Répond aux demandes des institutions de tutelle (PMI, DDCS, service vétérinaire...)
- Favorise l'implication des parents dans le fonctionnement du secteur et dans la vie associative.

#### ⇒ Administration / communication

- Effectue les démarches administratives liées au fonctionnement du secteur enfance, en particulier les déclarations auprès de la DDCS.
- S'assure de l'application des normes de sécurité et d'hygiène (taux d'encadrement, règles sanitaires, propreté des locaux et des matériels, premiers soins aux enfants...)
- Actualise le règlement intérieur en prenant en compte les exigences des différents partenaires.
- Supervise la gestion des inscriptions en référence aux critères définis dans le règlement intérieur.

#### ⇒ Gestion financière / matériel et économat.

- Veille à l'optimisation du taux d'occupation du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire.
- Suit le règlement des familles, les aides accordées par les services sociaux, supervise le pointage des heures facturées et réalisées.
- Assure des fonctions d'économe (goûters, repas lors des séjours...)

#### ⇒ Animation

- Est garante du bien-être des enfants, de leur sécurité affective et physique tout au long des temps d'animation.
- Supervise et met en place les conditions nécessaires à l'intégration des enfants dans la dynamique des groupes.
- Participe pleinement et dans tous les domaines à la prise en charge des enfants.
- Assure notamment l'accompagnement des enfants dans les actes de la vie quotidienne (manger, se laver, se reposer...)
- Coordonne, organise et anime des activités variées et adaptées aux besoins des enfants (ateliers, jeux, sorties, fêtes...)
- Contribue aux tâches matérielles nécessaires au bon fonctionnement de la structure (rangement et nettoyage si nécessaire).
- Conduit le minibus et peut être amené à assurer le transport de groupes d'enfants.

#### Soutien à la parentalité :

- Etablit des relations avec les parents pour leur présenter les activités, les tenir informés du déroulement des animations, de l'évolution de leurs enfants, des difficultés ou des problèmes rencontrés.
- Apporte des éléments de réflexion et des conseils permettant aux parents de trouver les réponses aux questions exprimées ou aux problèmes rencontrés dans le domaine de l'éducation

## **ACTIVITES DE MANAGEMENT**

- Encadre l'équipe, organise et contrôle son travail
- Etablit les plannings de travail (annualisés), gère les congés et les absences du personnel.
- Veille à l'exécution des fiches de poste.
- Planifie et anime des réunions d'équipe.
- Conduit l'analyse des situations, cherche et propose des solutions dans le cadre du travail d'équipe.
- Participe aux recrutements et assure le suivi des personnes intervenant dans le secteur enfance.
- Exerce une fonction de tutorat auprès du personnel en emploi aidé et des stagiaires.

## **COMPETENCES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE L'EMPLOI**

### **SAVOIRS (les connaissances)**

- Diplômes de l'animation de niveau III ou plus (DEJEPS, DESJEPS...) / ou du travail social (DUT carrières sociales...)
- Maîtrise des étapes du développement et de la psychologie de l'enfant.
- Gestion du personnel / Management.
- Méthodologie de projet.
- Législation accueil de mineurs et politiques publiques.
- Techniques d'animation.
- Maîtrise de l'outil informatique et de logiciels spécifiques (Aïga)

### **SAVOIR-FAIRE (les pratiques)**

- Aptitude à encadrer une équipe, un groupe d'enfants.
- Elaborer un projet pédagogique et piloter sa mise en œuvre
- Proposer, préparer, organiser et animer des activités variées.
- Assurer la sécurité physique et affective de l'ensemble des participants.
- Répartir le travail des adultes présents (parents, personnel, stagiaires).
- Conseiller et accompagner les parents dans leur fonction éducative.
- Mobiliser les parents.
- Observer, analyser une situation, et intervenir de manière adaptée.
- Réaliser les gestes des premiers secours.
- Tenir l'état des présences, suivre les inscriptions, les réservations et les paiements.
- Utiliser les outils informatiques.
- Elaborer et exécuter un budget.
- Rédiger des projets, des rapports, des bilans...

### **SAVOIR-ETRE (les comportements)**

- Ponctualité.
- Coopération et travail en équipe.
- Force de propositions et dynamisme.
- Disponibilité, capacité d'écoute et de maîtrise de soi.
- Aisance dans la relation aux autres (enfants / parents / collaborateurs).
- Motivation et capacité à se remettre en question
- Capacité d'organisation et d'adaptation.
- Aptitudes à agir avec autonomie et à prendre des initiatives dans les limites des délégations attribuées.
- Capacité à rendre compte et à appliquer les décisions de la hiérarchie.
- Etre discrète, respecter la confidentialité et le devoir de réserve.

## ANNEXE 3 : Extrait FICHE DE POSTE ANIMATEUR ENFANCE

- Elabore, prépare, anime et évalue les activités à destination des enfants de 2,5 ans à 11 ans, en référence aux projets pédagogiques et dans le respect du cadre réglementaire
- Accueille et prend en charge les enfants avant et après l'école (y compris lors des trajets), le mercredi et les vacances scolaires, en s'assurant de leur sécurité physique et affective.
- Accueille et informe les parents.

### ACTIVITES PRINCIPALES

#### Animation :

- **Encadre et veille au bien-être des enfants tout au long des temps d'animation, en référence aux projets pédagogiques.**
- Encadre des enfants en assurant leur sécurité affective et physique.
- Met en place les conditions nécessaires à leur intégration dans la dynamique du groupe.
- Accompagne les enfants dans les actes de la vie quotidienne (manger, se laver, se reposer...)
- Veille au rythme de chaque enfant en adaptant dans la mesure du possible les activités aux besoins de ce dernier.
- Fait part de ses observations concernant l'état de santé des enfants.
- Propose et organise des projets d'animation et des activités variées en fonction des centres d'intérêt des enfants.
- Prépare ces dernières (matériels, déroulement...)
- Anime des activités seul ou avec d'autres animateurs.
- Organise et réalise des animations ou des manifestations exceptionnelles.
- Dans le cadre du travail d'équipe, participe activement aux préparations, aux bilans, à l'analyse des situations, cherche et fait des propositions.
- Contribue aux tâches matérielles nécessaires au bon fonctionnement de la structure (rangement et nettoyage si nécessaire).
- Conduit le minibus et peut être amené à assurer le transport de groupes d'enfants.

#### Soutien à la parentalité :

- Etablit des relations avec les parents, notamment lors des temps d'accueil, pour leur présenter les activités, les tenir informé du déroulement des animations et de l'évolution de leur enfant.

#### Communication / Administration

- Participe à l'établissement des programmes d'activité
- Contribue à tenir à jour l'état de présence des enfants.

### ACTIVITES DE MANAGEMENT

- Participe au tutorat du personnel en emploi aidé et des stagiaires.
- Peut être amené à coordonner des intervenants (y compris des bénévoles)

### COMPETENCES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE L'EMPLOI

#### **SAVOIRS (les connaissances):**

- BAFA minimum      ➤ Brevet de secourisme ou équivalence      ➤ Permis de conduire
- Connaissance dans les domaines de la psychologie et du développement de l'enfant
- Techniques d'animation.      ➤ Connaissance de la législation concernant l'accueil des mineurs.

#### **SAVOIR-FAIRE (les pratiques)**

- Proposer, préparer, organiser et animer des activités variées      ➤ Aptitude à encadrer
- Elaborer un projet d'animation.      ➤ Réaliser les gestes de premiers secours.
- Observer, analyser une situation et intervenir en conséquence.
- Assurer la sécurité physique et affective des participants.

#### **SAVOIR-ETRE (les comportements)**

- Ponctualité.      ➤ Force de propositions et dynamisme.
- Coopération et travail en équipe.      ➤ Disponibilité, capacité d'écoute et de maîtrise de soi.
- Remise en question.      ➤ Capacité d'organisation et d'adaptation.
- Aisance dans la relation aux autres (enfants / parents / collègues).
- Prendre des initiatives dans les limites des délégations attribuées.
- Capacité à rendre compte et à appliquer les décisions de la hiérarchie.
- Etre discret, respecter la confidentialité et le devoir de réserve.